

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2012-10-09 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 9^e jour du mois d'octobre deux mille douze à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Chantale Hamelin
Esther Savard (absente)
Anick Leclerc
Messieurs les conseillers: Philippe Gignac
Jacquelin Martel

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Rés.2012-10-192

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2012
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
7. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
8. Dérogation mineure, 571 route François-Gignac
9. Dérogation mineure, 475 2^e Avenue
10. Avis de motion, code d'éthique et de déontologie des employés
11. Adoption du projet de règlement, Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Portneuf
12. Précision à la résolution 2012-01-011, mandat à BPR – rues Naud, Poliquin et Paradis

13. Mandat ingénieur pour l'arpentage voie de contournement
14. Mandat HGE, évaluation rendement des puits actuels
15. Mandat BPR, coordination relevés topographiques
16. Mandat MRC de Portneuf, acquisition modules informatiques
17. Certificat d'autorisation, Les Développements Portneuviens
18. Acceptation de la convention avec Les Développements Portneuviens
19. Signature lettre d'entente, monsieur Daniel Tessier
20. Employés temporaire pour le déneigement
21. Annulation de la facture d'Enviroval
22. Conférence loisirs et formation patinoires
23. Adoption règlement prévention incendie
24. Démissions pompiers volontaires
25. Engagement pompiers volontaires
26. Achat équipement incendie
27. Inscription colloque et formation incendie
28. Réorganisation de la Commission scolaire
29. Période de questions sur les sujets traités.
30. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au conseil.

Début : 19h35 Fin : 20h00

Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 9 octobre 2012. (du 11 septembre au 9 octobre 2012)

Rés.2012-10-193

Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2012.

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 10 septembre 2012 soit accepté tel que présenté.

Rés.2012-10-194**Adoption des comptes à payer.**

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 286 279.00 \$.

| | |
|--|---------------|
| Liste des comptes à payer | 132 651.11 \$ |
| Liste des chèques émis | 38 538.85 \$ |
| Liste transaction internet et en ligne | 33 571.80 \$ |
| Liste chèques manuels | 28 009.21 \$ |
| Liste des salaires | 53 508.03 \$ |

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 septembre 2012 est déposé au conseil municipal, le 9 octobre 2012.

Dépôt du procès-verbal du Comité Culture Embellissement

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité culture et embellissement tenue le 2 octobre 2012 est déposé au conseil municipal, le 9 octobre 2012.

Rés.2012-10-195**Dérogation mineure, 571 route François-Gignac**

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 21 septembre 2012;

Attendu que la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage numéro 116 à l'article 7.2.4;

Attendu que la demande de dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un garage double pour un motorisé d'une superficie de 1 223 pieds carrés et d'une hauteur de 22 pieds;

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 18 septembre 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9773 05 0164 pour la zone Ra/a-1 sur le lot 2 980 366 du cadastre officiel du Québec, sis au 571 route François-Gignac.

Rés.2012-10-196

Dérogation mineure, 475 2^e Avenue

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 21 septembre 2012;

Attendu que la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage numéro 116 à l'article 7.2.2;

Attendu que la demande de dérogation mineure consiste à permettre l'implantation d'un abri d'auto d'une superficie de 18 pieds par 20 pieds en cour avant;

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 18 septembre 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9772 62 2512 pour la zone Rv-3 sur le lot 3 666 904 du cadastre officiel du Québec, sis au 475 2^e Avenue.

Avis de motion, code d'éthique et de déontologie des employés

Je, Chantale Hamelin, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement adoptant un code d'éthique et de déontologie des employés.

Rés.2012-10-197

Adoption du projet de règlement, Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Portneuf

Attendu qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil accepte, tel que présenté, le projet de règlement ayant pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux de la Ville de Portneuf. Celui-ci sera soumis à l'ensemble du personnel pour consultation selon la procédure prévue à la loi.

Rés.2012-10-198

Précision à la résolution 2012-01-011, mandat BPR – rues Naud, Poliquin et Paradis

Considérant que la résolution 2012-01-011 a été adoptée à la séance du 9 janvier 2012;

Considérant qu'une précision doit être apportée identifiant le poste budgétaire;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE cette dépense soit affectée à la taxe d'accise.

Rés.2012-10-199

Mandat ingénieur pour l'arpentage de la voie de contournement

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QU'un mandat soit accordé à la firme d'ingénieurs Génivar pour l'arpentage de l'emprise et de l'assiette de rue de la future voie de contournement, le tout pour un montant maximum de 4 800.00 \$ taxes en sus.

QUE cette dépense sera affectée au fonds carrières et sablières.

Rés.2012-10-200

Mandat Mission HGE, évaluation du rendement des puits actuels

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QU'un mandat soit accordé à la firme Mission HGE pour procéder à l'évaluation du rendement des puits actuels dans les secteurs Saint-Louis et Provencher (PE-1, PE-2, PSL-3 du secteur Saint-Louis et puits C du secteur Provencher) pour une dépense maximale de 13 900.48 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée à la taxe d'accise.

Rés.2012-10-201

Mandat BPR, coordination relevés topographiques

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf accepte l'offre de services professionnels de BPR – Infrastructure inc. pour la coordination des relevés topographiques requis pour les segments identifiés dans le PIQM « conduites » pour un montant maximal de 4 000 \$ taxes en sus.

QUE cette dépense soit affectée à la taxe d'accise.

Rés.2012-10-202

Mandat à la MRC de Portneuf – Acquisition de modules informatiques pour la gestion du service incendie

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par la majorité des municipalités de la MRC de Portneuf pour l'acquisition de modules informatiques permettant la gestion de données relatives aux services incendie, notamment les relevés d'inspection, les plans d'intervention, la formation, l'inventaire des équipements, etc.;

CONSIDÉRANT QUE ces modules sont compatibles avec les modules de gestion municipale déjà en place (Plate-forme PG Solutions);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf avait déjà entrepris des démarches pour l'achat de ces modules et avait avisé les directeurs généraux municipaux et les élus lors de la confection du budget 2012 qu'une dépense était à prévoir;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf, dans un souci d'économie, a négocié un prix pour l'achat regroupé de ces modules par la majorité des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie ICO technologies a soumis une offre qui couvre l'ensemble de ces services intégrés et compatibles avec les outils déjà en place et utilisés par la majorité des municipalités ainsi que la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE le prix d'acquisition pour la Ville de Portneuf s'élève à 1 626.32 \$, taxes en sus, pour la première année et qu'il y aura un coût récurrent annuel de 243.95 \$, taxes en sus, pour les 4 années subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE ces prix sont négociés en fonction de l'acquisition des logiciels par l'ensemble des municipalités de la MRC qui ne possèdent pas déjà ces modules à l'exception de la Ville de Pont-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'acquisition de ces modules a été présenté au comité de travail de la MRC de Portneuf du 5 septembre 2012 et qu'il a été approuvé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf doit obtenir une résolution de chaque municipalité concernée confirmant leur intérêt pour l'acquisition de ces modules;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf accepte le projet de la MRC dans son intégrité, conditionnellement à ce que les autres municipalités de la MRC fassent de même afin de bénéficier du prix d'acquisition regroupé.

QUE la facturation reliée au coût d'entretien récurrent annuel soit directement transmise à la municipalité par le fournisseur de service, ICO technologies.

Rés.2012-10-203 Certification d'autorisation, Les Développements Portneuviens

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf soit en accord avec la demande des Consultants S.M. pour la délivrance d'un certificat d'autorisation pour la réalisation des phases 2 et 3 des Développements Portneuviens.

Rés.2012-10-204 Acceptation de la convention avec Les Développements Portneuviens

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf accepte de respecter la convention signée en date du 13 août 1991 avec Les Développements Portneuviens.

Rés.2012-10-205 Signature lettre d'entente, monsieur Daniel Tessier

Attendu que la convention collective 2011-2014 a été signée en novembre 2011;

Attendu que monsieur Daniel Tessier désire prendre une retraite progressive à compter du 1^{er} janvier 2013;

Attendu que monsieur Daniel Tessier désire travailler et être rémunéré à raison de trente-deux (32) heures par semaine;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire et madame la directrice générale soient autorisés à signer, au nom de la Ville de Portneuf, une lettre d'entente en ce sens.

Rés.2012-10-206

Employés temporaires pour le déneigement

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à majorité;

QUE le conseil municipal retienne les services de messieurs Roger Doucet, Camil Frenette, Éric Savard, André Germain, Alexandre Perron, Paul Thibault, Louis Langlois, Danny Blais, Keven Audet, Yoan Rochefort et Tommy Minier comme chauffeurs de camion à neige et de tous travaux connexes à l'entretien d'hiver à titre d'employés temporaires.

QUE les employés travailleront sur appel, sur des horaires de soir, de nuit ou de jour ainsi que de fin de semaine, sans qu'aucune heure ne leur soit garantie et aux conditions déjà établies dans la convention collective de travail.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est adoptée avec quatre voix favorables et une voix défavorable.

Rés.2012-10-207

Annulation facture d'Enviroval

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise la directrice générale à annuler les factures, datant des années 2007-2008-2009, au nom d'Enviroval pour un montant total de 22 436.33 \$.

Rés.2012-10-208

Conférence loisirs et formation patinoires

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 390.92 \$ taxes incluses et la participation de madame Anaïs Jardon à la Conférence annuelle du loisir municipal qui aura lieu du 3 au 5 octobre 2012 à Montréal.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 224.20 \$ taxes incluses et la participation de madame Anaïs Jardon à la formation « La gestion des patinoires extérieures et des étangs glacés » qui aura lieu le 19 novembre 2012 à Québec.

QUE les frais d'hébergement et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2012-10-209

Adoption règlement prévention incendie

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement « Sur la prévention des incendies » soit adopté.

Rés.2012-10-210

Démissions pompiers volontaires

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte les démissions de messieurs Éric Boucher et François di Stéfano à titre de pompiers volontaires.

Rés.2012-10-211

Engagement pompiers volontaires

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à majorité;

QUE le conseil municipal retienne les services de messieurs Yoan Rochefort, Alexandre Fortin, Francis Gilpin et Steve Larochelle comme pompiers volontaires.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est adoptée avec quatre voix favorables et une voix défavorable.

Rés.2012-10-212

Achat équipements incendie

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 12 400.05 \$ taxes incluses pour l'achat de trois appareils respiratoire.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement et sera remboursée sur trois (3) ans :

| | |
|------|-------------|
| 2013 | 3 953.60 \$ |
| 2014 | 3 953.60 \$ |
| 2015 | 3 953.60 \$ |

Rés.2012-10-213

Inscription colloque et formation incendie

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 591.24 \$ taxes incluses et la participation de deux personnes du service des incendies au colloque international sur la gestion des risques dans les transports qui aura lieu les 7 et 8 novembre 2012 au Campus Notre-Dame-de-Foy.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 310.43 \$ taxes incluses et la participation de deux personnes du service des incendies à la formation « Source, séquence d'inflammation et détermination de la cause » qui aura lieu le 2 novembre 2012 à Lévis.

QUE les frais de déplacement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2012-10-214

Réorganisation de la Commission scolaire

Considérant que la Commission scolaire de Portneuf procède présentement à une consultation publique sur 4 grands axes d'orientation dont la relocalisation d'enseignement individualisé vers les écoles secondaires existantes et le redécoupage des bassins alimentant les écoles secondaires;

Considérant que les changements proposés sont les plus importants depuis au moins une décennie;

Considérant que les élèves de la Ville de Portneuf sont au cœur des changements proposés;

Considérant que la Ville a des préoccupations en regard aux services que recevront les élèves de son territoire;

Considérant que la période de consultation laisse peu de temps aux conseils d'établissement et aux parents de proposer des alternatives qui feraient consensus;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf ne pourra pas juger acceptable les changements proposés par la Commission scolaire si les élèves de Portneuf ne reçoivent pas les mêmes services et les mêmes programmes qu'avant le redécoupage des bassins alimentant les écoles secondaires.

QUE la Ville de Portneuf considère qu'il serait préférable de maintenir les services d'enseignement individualisé dans un même point de service.

QUE la Ville de Portneuf demande à la Commission scolaire de Portneuf de prolonger son processus de consultation afin que les conseils d'établissement et les parents puissent avoir le temps nécessaire de proposer des alternatives aux orientations proposées.

Période de questions sur les sujets traités

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h20 Fin : 20h25

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée
à 20 : 26 hrs.

Maire

Greffière